



CONCESSION MULTISERVICE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avis de concession - régime ordinaire

Section I : Autorité Concédante

I.1 Acheteur

Nom officiel: Syndicat AQUARESO

Adresse : ZA La Paganie 46700 PUY L'EVEQUE – France

Courriel : accueil@aquareso.fr Tel : 05 65 36 06 54

Site : www.aquareso.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de Droit Public

Activité du pouvoir adjudicateur: Environnement

I.2 Communication

Les documents de la concession sont disponibles gratuitement sur la plateforme à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

Les informations complémentaires doivent être demandées sur la plateforme à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique via sur la plateforme à l'adresse : <https://www.marches-publics.info>

Section II : Objet

II.1 : Etendue du Contrat de Concession

Concession multiservice des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

Nature du Contrat : Délégation de service Public attribuée conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Nomenclature principale (cpv): 65111000 Distribution d'eau potable

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90480000 Service de gestion du réseau d'assainissement
90400000-1 Service des eaux usées

Description Succincte : Le Syndicat Aquareso souhaite confier à un concessionnaire le soin d'assurer la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire.

II.2 : Description

Concession pour la gestion des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire du Syndicat Aquareso dans le cadre d'un contrat unique.

Périmètre Géographique :

Eau Potable : Albas, Anglars-Juillac, Bélave, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Cazals, Duravel, Floressas, Frayssinet-le-Gélat, Gindou, Goujounac, Grézels, Labastide-du-Vert, Lagardelle, Les Arques, Les Junies, Lherm, Luzech,



Marminiac, Montcabrier, Montcléra, Montgesty, Pescadoires, Pomarède, Pontcirq, Prayssac, Puy l'Evêque, Saint-Caprais, Saint-Médard, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Vire-sur-Lot (*) et Parnac (*)

Assainissement collectif : Albas, Anglars-Juillac, Bélave, Cambayrac, Carnac-Rouffiac, Cassagnes, Castelfranc, Cazals, Dégagnac, Duravel, Floressas, Frayssinet-le-Gélat, Gindou, Goujounac, Grézels, Labastide-du-Vert, Lacapelle-Cabanac, Lagardelle, Lavercantière, Les Arques, Les Junies, Lherm, Luzech, Marminiac, Mauroux, Montcabrier, Montcléra, Montgesty, Pescadoires, Pomarède, Pontcirq, Prayssac, Puy l'Evêque, Rampoux, Saint-Caprais, Saint-Martin-le-Redon, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Sauzet, Sérignac, Soturac, Thédirac, Touzac, Vire-sur-Lot

Les données techniques 2023 :

La valeur estimée du contrat est de 30 000 000 € HT sur la durée du contrat

- Pour l'eau potable

11 293 branchements ; 6 unités de production d'eau potable ; 37 réservoirs ; 17 unités de surpression ou accélérateurs ; 155 compteurs de sectorisation ; 988 km de réseau ; 2 146 832 m³ produits ; 1 053 959 m³ consommés

- Pour l'assainissement collectif :

6 524 branchements ; 198 km de réseau ; 42 postes de refoulement ; 44 stations d'épuration ; 539 736 m³ assujettis

Durée du contrat

La durée de la concession est de 132 mois.

Le contrat de concession prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2026 et s'achèvera au 31 décembre 2036.

Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Lot (FRJ25)

Pays: France

Informations complémentaires : Territoire du Syndicat Aquareso

Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de contrat de concession non financé par des fonds de l'UE

Le marché ne relève pas de l'accord sur les marchés publics (AMP).

Le marché ne doit pas être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés.

Informations complémentaires :

Des variantes et des options sont demandées par l'acheteur : se référer au règlement de consultation.

Des visites obligatoires des ouvrages sera organisée : se référer au règlement de consultation

II.3 : Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés ci-dessous, **par ordre décroissant d'importance**, et détaillés dans les documents de marché :

- Propositions techniques
- Engagement sur la qualité du service rendu aux usagers
- Propositions financières
- Organisation mise en place



Section III : Renseignements juridiques, économiques et technique

Conditions de participation

Les candidats devront fournir conformément au règlement de la consultation les éléments permettant d'apprécier :

- Leur capacité économique et financière
- Leur aptitude et les habilitations à exercer l'activité professionnelle
- Leur capacité technique et professionnelle

Section IV : Procédure

La présente consultation est une procédure ouverte.

Les candidats sont invités à remettre simultanément, leur dossier de candidature et leur offre avant l'heure et la date limite indiquée ci-dessous.

Langues dans lesquelles les offres peuvent être présentées : français

Variantes : Requistes

Date limite de réception des offres : Vendredi 30 Mai 2025 à 12h00min :00sec

Les candidatures et les offres sont obligatoirement remises par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.info>

Motifs d'exclusion : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section V : Renseignements complémentaires

V.1 : Procédures de recours

Informations relatives aux délais de recours :

Le candidat peut, s'il le souhaite et sous réserve de sa recevabilité, exercer devant le tribunal administratif de TOULOUSE :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours pour excès de pouvoir contre les clauses réglementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

V.2 : Instance chargée des procédures de recours et de médiation

Nom officiel : Tribunal administratif de Toulouse

Adresse postale : 68 rue Raymond IV – BP 7007 – 31070 Toulouse Cedex 07

Subdivision pays (NUTS): FRJ23

Pays: France



Adresse électronique: greffe.ta-toulouse@juradm.fr

Téléphone: 05.62.73.57.57

V.3 : Informations relatives à l'avis

Type d'avis: Avis de marché ou de concession - régime ordinaire

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français

Date d'envoi de l'avis: 04/03/2025